

Avant-propos
Sire, c'est une révolution !

Alexandre MARAL

On peut légitimement s'étonner qu'un colloque sur la Révolution française ait été organisé à Versailles, qui plus est dans l'auditorium du château, là où, en 1789, vivaient le comte Esterházy, le comte d'Haussonville, grand louvetier de France, ou encore les époux Polastron, qui étaient loin, bien loin, de nos préoccupations...

Ce colloque porte plus précisément sur la question de la souveraineté, dont le principe est énoncé de manière formelle, au terme de plus d'une année de travaux de l'Assemblée nationale, dite constituante, par la Constitution de 1791. Dès le mois d'août 1789, à Versailles, les députés de l'Assemblée ont évoqué la souveraineté dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui forme le préambule de la Constitution. L'article 3 déclare sans ambages : « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation », ce qui revient à en exclure le monarque français.

On peut aussi s'étonner que ce colloque ait été coorganisé avec les *Annales historiques de la Révolution française*. Cette revue historique, fondée par Albert Mathiez, est l'organe de la Société des études robespierristes. Là encore, on est bien loin de Versailles...

Pourtant ce colloque a bien eu lieu à Versailles. Il a été coorganisé par le Centre de recherche du château de Versailles, structure indépendante du château, mais adossée à ce dernier, qui se présente comme un groupement d'intérêt public visant à associer le monde des musées et celui de l'université autour de Versailles. Le Centre de recherche s'intéresse à tout ce qui touche à Versailles comme lieu et expression du pouvoir : un palais, un domaine, des institutions, la vie de la cour, un abrégé de la civilisation française. Son champ d'études s'étend depuis le début du xvii^e siècle jusqu'au xx^e siècle, tant l'image de Versailles persiste, et aussi les usages du lieu, qui sont susceptibles de se prêter à de riches analyses – comme le montrent les programmes de recherche du Centre, notamment celui sur le mythe de Versailles en Europe aux xviii^e et xix^e siècles.

Ce colloque porte moins sur le travail d'élaboration de la Constitution de 1791 par l'Assemblée nationale que sur le transfert de souveraineté, qui s'opère de façon concrète et brutale, bien avant 1791.

Il est inutile d'évoquer ici la surabondante bibliographie consacrée à la Révolution, même dans le domaine de la souveraineté. Les contributions réunies dans ce volume en font état. En outre, sur ce sujet foisonnant, les différents membres des comités de ce colloque – comité d'organisation et comité scientifique – ont pour la plupart publié des études. Je me contenterai de signaler deux ouvrages qui m'ont marqué. Il s'agit certes de références relativement anciennes, mais qui, je pense, n'ont pas vieilli. La première est l'ouvrage de Timothy Tackett, *Par la volonté du peuple. Comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires*, publié en 1997¹. Parue en 2005, la seconde est due à Mona Ozouf, dont je regrette qu'elle n'ait pu être présente au sein de notre comité scientifique : *Varennes, la mort de la royauté, 21 juin 1791*². Ces deux études parviennent à expliquer de profonds bouleversements – le transfert de souveraineté, la naissance d'un projet républicain – non pas seulement en considérant les grandes causes, les grands principes, mais en examinant aussi, de façon fouillée, sur le mode de la microhistoire, les conditions concrètes de leur émergence et de leur manifestation.

Tout se passe donc le 17 juin 1789, et tout se passe à Versailles. Du reste, à l'exception d'un seul événement révolutionnaire, le plus célèbre, celui du 14 juillet, toutes les journées importantes de 1789 se déroulent à Versailles. Cela est relativement peu connu, du moins peu enseigné et peu relevé. Ainsi, après le 5 mai, jour de l'ouverture des États généraux, la révolution politique se produit le 17 juin avec la proclamation de l'Assemblée nationale et le 20 juin avec le serment du Jeu de paume – cela fait aujourd'hui 233 ans qu'il a eu lieu, et j'ai plaisir aussi à annoncer ici la restauration toute récente de la salle où il s'est déroulé. Après le 23 juin, journée de l'échec de la séance royale, c'est le 4 août, nuit de l'abolition des privilèges, qui correspond à une révolution de la société. La révolution idéologique suit, le 26 août, avec la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, tandis que les journées des 5 et 6 octobre marquent une révolution sociale.

On peut même aller plus loin et soutenir que toute la Révolution, qui forme un bloc comme chacun sait, se déroule à Versailles en 1789. Les événements versaillais de cette année-là contiennent en germe toute la suite. Ainsi, le 17 juin, qui opère une confiscation de souveraineté, constitue le point de départ d'une progressive mise en berne du principe monarchique, qui aboutira à l'abolition de la monarchie, au procès du souverain et à sa condamnation à mort. Institué le 28 juillet et installé à l'hôtel des Menus-Plaisirs, le Comité d'information, qui devient le 25 août Comité

1. TACKETT, 1997.

2. OZOUF, 2011.

des recherches, est une préfiguration du Comité de sûreté générale. Dotée du pouvoir de saisir des correspondances privées et d'émettre des mandats d'arrêt, cette police politique n'a été que peu étudiée jusqu'à présent³.

Cette courte période est fascinante, qui voit se superposer deux histoires, deux conceptions du temps : une histoire qui peut se prévaloir d'une légitimité ancienne, plus que millénaire, et qui s'inscrit dans le temps long, celui, en 1789, du Versailles royal, qui se manifeste à travers le rythme de la vie de cour et ses rituels quotidiennement répétés ; une histoire en marche, qui se fonde sur une légitimité nouvelle et récente et qui entend s'imposer à la faveur du temps révolutionnaire.

La gravure coloriée qui représente la cérémonie du 5 mai 1789 utilisée pour l'affiche du colloque illustre bien cette tension (cahier couleur, pl. I). Le souverain est magnifié par le dais royal. La reine est à ses côtés, les officiers de la Maison du roi sont assis sur les marches du trône, les membres du gouvernement sont en avant. Dans la salle, le clergé, avec le cardinal de La Rochefoucauld, est assis à la droite du souverain, la noblesse à sa gauche. Séparé du roi par un grand vide, le tiers état lui fait face. Cette disposition spatiale est riche de significations, les costumes aussi, une sorte de solidarité visuelle se crée entre le dais et les deux premiers ordres du royaume. La volonté de marquer la différence des rangs est présente jusque dans les moindres détails : c'est le grand maître des cérémonies – le fameux marquis de Dreux-Brézé – qui s'est occupé de placer les députés du clergé, le maître des cérémonies a été affecté à ceux de la noblesse, tandis que ceux du tiers état ont été placés par un simple aide des cérémonies.

La gravure laisse deviner que les députés du tiers état sont deux fois plus nombreux que ceux de chacun des deux autres ordres. En revanche, elle ne montre pas que le roi s'était en fait découvert pour obliger les députés de la noblesse à en faire autant. Ce langage de cour avait été utilisé pour signifier une volonté d'égalité de traitement, ou tout au moins une marque de considération. La portée de ce langage peut paraître assez limitée : voilà tout ce que Versailles peut offrir... C'est oublier que, à la Convention, lors du procès de Louis Capet, les députés avaient reçu pour instruction de garder la tête couverte.

La salle des États généraux que montre la gravure fut profondément modifiée les 21 et 22 juillet 1789. L'axe longitudinal fut remplacé par un axe transversal, les gradins disposés en amphithéâtre de forme elliptique. Désormais, les députés ecclésiastiques et nobles prirent place de part et d'autre du président de l'Assemblée, les premiers à sa droite, les seconds à sa gauche, selon un système de préséance somme toute assez traditionnel, mais au service d'un ordre nouveau. Ce n'est que le 15 octobre, lors de la dernière séance de l'Assemblée à Versailles, que fut votée la suppression de

3. En dehors de l'ouvrage de CAILLET, 1991.

toute distinction de costume et de rang au sein des députés – à l’origine de la latéralisation des désignants politiques, la droite et la gauche renvoyant désormais à des opinions.

La période couverte par ce colloque ne se limite pas à Versailles, mais se poursuit, après octobre 1789, à Paris, où les deux forces en présence continuent à s’affronter, avec d’un côté les Tuileries, prolongement du Versailles royal, et, de l’autre, la salle du Manège – cette dernière occupée à partir du 9 novembre, l’Assemblée quittant Versailles le 16 octobre et siégeant provisoirement dans la grande salle de l’archevêché de Paris.